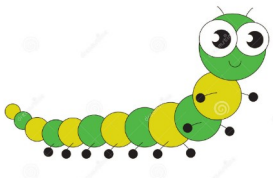
CHARTE
« Le matin, je vais à l'école à pied »

Un mode de déplacement « doux » pour le trajet domicile – école
Pour :
••• Permettre des entrées et des sorties d'écoles plus sécurisées ;
••• Encourager le développement des mobilités actives ;
••• Sensibiliser les enfants aux bonnes pratiques de sécurité routière.

Le dispositif « Le matin, je vais à l'école à pied ».

Des animateurs du pôle éducation accompagnent à pied, le matin, les jours d'école, un groupe d'enfants.
C'est une plus grande sécurité
••• Moins de circulation aux abords des écoles.
Un environnement plus sain
••• Moins de pollutions, et moins de bruit aux abords des écoles.
Une action pédagogique
••• Des enfants accompagnés par des « adultes référents ».
••• Des enfants qui acquièrent un comportement responsable dans la rue.
••• Des enfants qui deviennent acteurs de leur sécurité et apprennent à devenir de futurs usagers des « modes doux ».
Une activité conviviale
••• Des enfants solidaires.
••• Des liens conviviaux entre enfants.
••• Une animation dans la vie du quartier.
Une meilleure hygiène de vie
••• La marche à pied est une excellent exercice pour les enfants…

••• « Le matin, je vais à l'école à pied » concerne les enfants de 3 à 11 ans de la PS au CM2 (maternelle et élémentaire)
••• Comme pour un bus, le convoi a une station de départ, des arrêts et un terminus.
••• Le convoi doit respecter les horaires (départ à 8h).
••• Les enfants devront se présenter aux animateurs pour s'identifier.
••• Pour être visible durant le trajet, il est obligatoire de porter le brassard fluo, fourni par la ville.
••• Sur le trajet, les enfants écoutent et respectent les conseils des animateurs, ils adoptent un comportement permettant de garantir leur sécurité et celle des autres.
••• Aucun jeu ne sera toléré pendant le trajet



L’engagement de l’enfant

••• Pour être mieux visible durant le trajet, il est indispensable de porter son brassard fluo.
••• Afin de valider leur présence, les enfants devront se présenter d’eux-mêmes aux animateurs qui seront repérables car portant une chasuble de sécurité.
••• Sur le trajet, il est très important d’écouter les conseils des animateurs et d’adopter un comportement permettant de garantir leur sécurité et celle des autres.
••• Il est très important que les enfants adoptent un comportement adéquat à la sécurité du groupe circulant sur le trottoir, en restant ensemble et en évitant de courir.
••• Chaque traversée de rue sera effectuée sur les passages piétons.
••• Il est recommandé aux enfants de ranger tout objet pouvant les distraire durant le trajet (jouets, jeux vidéo…).

L’engagement des parents

••• Les parents ont pris connaissance de la charte et des conditions de participation. Ils s’engagent à veiller au bon comportement de leur(s) enfant(s) et à ce qu’il(s) porte(nt) toujours leur brassard fluo.
••• Les parents devront remplir le dossier unique d’inscription (école, périscolaire, temps méridien, centre de loisirs…) et avertir les animateurs de ce dispositif en cas de problème de santé (PAI ou autres…).
••• A déposer leur enfant seulement si les animateurs sont présents.
••• En participant au dispositif les enfants sont susceptibles d’être pris en photo à des fins non lucratives, en vue d’expositions ou dans le cadre de la promotion du service au sein de la commune.

L’engagement des animateurs et de la municipalité

••• Porter l’équipement fourni (gilet de sécurité).
••• Être présent à l’heure au départ du parcours de votre secteur.
••• Assurer l’accompagnement des enfants participant au projet dans les meilleures conditions de sécurité, le tout dans une ambiance conviviale et ludique.
••• Informer les familles pour toute modification concernant les parcours.
••• Fournir l’équipement nécessaire à une bonne visibilité des enfants sur la voie publique.
••• Respecter le code de la route et les règles de conduite d’un groupe d’enfant.
••• Créer un climat de bienveillance et répondre à la confiance que placent en eux les parents qui confient leurs enfants.
••• Sensibiliser les enfants aux avantages de l’éco mobilité et au respect de l’environnement

Pour le trajet du matin

••• Pour le bon fonctionnement du service les enfants devront être présents à l’arrêt, à l’horaire exact du parcours (départ 8h). Le groupe ne pourra pas prendre des enfants en cours de trajet pour la sécurité et attendre les retardataires.
••• Il est important pour la sécurité de l’enfant qu’il y ait quelqu’un avec l’enfant jusqu’à sa prise en charge par les animateurs.
••• Le principe du projet étant la marche, fonctionnant du lundi au vendredi tout au long de l’année scolaire, il est nécessaire que l’enfant possède une tenue adaptée :

- une bonne paire de chaussures,
- des vêtements chauds et imperméables pour l’hiver ou en cas de mauvais temps

